

Nombre de Conseillers	
En exercice : 29	
Présents : 24	Pour : 28
Procurations : 4	Contre :
Absent excusé : 1	Abstention :
Votants : 28	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'HÉRIC**  
**Séance du 27 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 21 février 2023

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, JA BIDET, C IMPARATO, S LEMÂÎTRE, P PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : K BOMBRAY à M PITAUD, F PINEL à P GUYOT, P COUBARD à E COURTOIS, B LEFORT à J-P JOUTARD

**ABSENT EXCUSÉ** : L MÉNORET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : P GUYOT

### **OBJET : 2023-03 – CANDIDATURE DE LA COMMUNE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) prévoit l'implantation de 200 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie en zone rurale ou périurbaine, d'ici 2027. Ces 200 brigades seront :

- soit des **brigades fixes**, correspondant à des brigades territoriales classiques
- soit des **brigades mobiles**, constituées d'effectifs ayant vocation à prolonger et renforcer l'action de la gendarmerie sur un territoire donné, en assurant un accueil régulier dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics et/ou en assurant une présence et un accueil temporaires depuis un véhicule adapté.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune compte désormais plus de 6 500 habitants et constitue un carrefour routier important, avec de nombreux flux issus de la RN 137 et des routes départementales qui la traversent.

Il souligne le rôle de centre-bourg joué par Héric qui a une attractivité sur une partie des communes environnantes (Casson, Notre-Dame-Des-Landes, Saint-Émilien-De-Blain, Saffré, La Chevallerais) et la nécessité de renforcer la présence de la gendarmerie sur le territoire.

C'est pourquoi, une candidature a été déposée pour l'accueil d'une brigade fixe à Héric. Deux sites, propriétés de la commune, sont proposés pour la construction d'une brigade et de 10 logements :

1. détachement d'une parcelle sur le terrain du Centre Technique Municipal, à proximité immédiate de la RN 137 ;

2. sur le site d'AGRISERVICE, au sein de l'agglomération.

Il est également proposé l'accueil d'une brigade mobile au sein de la nouvelle mairie.

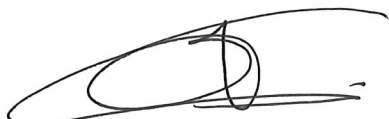
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE le principe de la candidature de la Commune d'Héric à l'accueil d'une nouvelle gendarmerie ;
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette candidature.

POUR EXTRAIT CONFORME  
À HÉRIC, le 27 février 2023

La Secrétaire de séance,



Paola GUYOT

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécourants citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-03 CANDIDATURE COMMUNE IMPLANTATION BRIGADE GENDARMERIE

---

Date de transmission de l'acte : 07/03/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 07/03/2023

---

Numéro de l'acte : 20230307-03 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230227-20230307-03-DE

---

Date de décision : 27/02/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.5. autres